



Supplément spécial

1 Décembre 2022

Notre dispositif mentorat

Depuis sa création, l'Afdet se mobilise au profit des jeunes en difficulté et s'interroge sur leur insertion. Sa réflexion particulière autour de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif, avec un regard croisé école-entreprise lui permet de répondre au mieux aux différentes problématiques. De même, notre association s'intéresse à tous les dispositifs innovants qui permettent d'aller vers plus de réussite et d'insertion des jeunes.

Au fil des ans, l'Afdet est devenue une interlocutrice et une source de proposition reconnue par les instances dirigeantes.

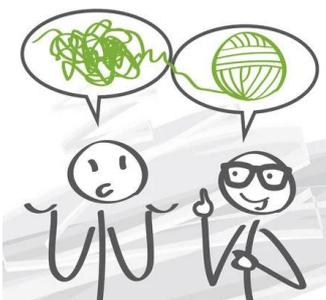
Dans cette logique, notre association a décidé de répondre à l'appel à projet des ministères du travail, de l'emploi et de l'insertion et de l'Éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre du dispositif, « un jeune, une solution ». **Le projet déposé et retenu est axé sur le mentorat bénévole de nos membres ou personnes associées.**



Qu'est-ce que le mentorat ?

Le concept de mentorat est développé au Québec depuis une vingtaine d'années. Le dispositif repose sur des binômes, mentor (adulte) et mentoré (jeune entre 14 et 30 ans en général). Ce binôme s'accorde pour avancer ensemble au profit du jeune afin de l'aider dans sa réflexion.

Il ne s'agit pas de faire pour le jeune ou à sa place, mais bien de l'aider dans sa réflexion. Le mentor n'est ni un enseignant, ni un parent, ni un ami connu. Les échanges sont « confidentiels » ils ne constituent en aucun cas un jugement de la part de l'une ou l'autre partie du binôme.



En principe, le mentorat vise l'accompagnement d'une personne dans la mobilisation de ses ressources, la recherche et la mise en application de ses solutions propres, ainsi que le développement de l'autonomie de la personne (y compris vis-à-vis du mentor). Cette stimulation de l'endogène constitue la spécificité de la démarche de mentorat. Lors des séances, le mentor va s'appuyer sur les ressources du mentoré et le placer dans l'action. Le *client* se projette alors dans le futur et élabore une stratégie avec le mentor, en aucune manière le *client* ne doit se justifier de ses actions manquées. C'est ce qui différencie ce travail du tutorat (travail plus axé sur les compétences et le savoir faire) ou du coaching (savoir être).

► Découvrir Afdet Mentorat : https://www.afdetfrance.org/mentorat-afdet-_r_46.html

Comment devenir mentor Afdet ?

Le mentor accepte de donner de son temps. Qu'il soit adhérent ou sympathisant, actif ou retraité, l'association valide la candidature au niveau régional puis national. Le mentor signe une charte qui pose le cadre de son action. Il peut aussi, dans le cadre de son travail, remplir cette fonction et ainsi contribuer à l'obligation de R.S.E. de son entreprise (*Responsabilité Sociale de l'Entreprise*). Un certain nombre de nos mentors normands travaillent dans une entreprise ou une branche professionnelle. D'autres sont issus du monde de l'éducation.

► Contact Devenir Mentor Afdet : https://www.afdetfrance.org/candidature-mentor-_r_55.html

Spécificité du mentorat Afdet

Notre projet prévoit d'intervenir bénévolement, contrairement à un certain nombre d'officines ou d'entreprises privées. Force est de constater que le marché du mentorat devient concurrentiel.

Le bénévolat est l'une de nos marques de fabrique : donner à l'autre de son temps.

Autre spécificité : nous proposons d'intervenir auprès de jeunes personnes porteuses de handicap. Nous avons des liens étroits avec l'Unafam au niveau national comme régional.

Nos champs d'action :

- Demande globale d'échange et de soutien avec un adulte expérimenté
- Conseil à l'orientation
- Recherche de stage
- Recherche d'entreprise pour formation en alternance
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Recherche d'emploi
- Appui à la rédaction de CV et/ou lettre de motivation
- Exploration de projet de création d'entreprise



Comment se met concrètement en place un mentorat ?

Le jeune nous contacte via la plate-forme nationale mentorat :

Nous le contactons et étudions avec lui les objectifs du mentorat, la fréquence et la forme des échanges (présentiel, en ligne, par téléphone, ...).

Un établissement scolaire, un service de l'Éducation nationale ou une association fait appel à nous :

Nous rencontrons l'équipe afin de poser le cadre. Une convention peut être signée. Nous rencontrons ensuite le jeune afin d'étudier avec lui si le binôme peut être mis en place et si le jeune adhère au projet. Pour un jeune mineur, la famille signe la convention de mise en place du mentorat. Le mentorat est fixé au départ pour une durée de 6 mois, que l'on peut écourter comme allonger.

► **Contact Afdet Demande de Mentorat :** https://www.afdetfrance.org/demande-de-mentorat- r_56.html



Chaque antenne régionale se mobilise afin de trouver des mentors qui permettent de répondre aux demandes du terrain. Ainsi, en Normandie, nous avons rencontré les instances académiques et contacté les équipes dirigeantes des lycées professionnels, puis généraux et technologiques. Nous allons bientôt cibler les collèges où le public de 4^e et 3^e peut être mentoré. Des rencontres avec des associations, les corps d'inspection sont programmées.

Notre projet vise à venir en aide notamment aux équipes de lycées qui ont épuisé les pistes d'aide auprès de leurs élèves ou d'élèves qui ont décroché du système.

Notre connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, les compétences des mentors volontaires comme leur positionnement et leur statut particulier sont autant d'atouts qui permettent d'envisager une aide positive autour du projet du jeune. Le mentor **Afdet** n'est ni un enseignant, un CPE, un PsyEN ou un parent, c'est une personne extérieure, qui use de son expérience voire de son carnet d'adresse au profit du jeune mentoré.

- ✓ Nos premières interventions ont permis de « débloquer des situations » et donc simplement de remettre sur les rails des jeunes qui se cherchaient. Des mentors disent que certains jeunes les contactent pour avoir un lieu où s'exprimer : la parole libérée libère la pensée...
- ✓ De même, des situations proposées sont parfois arrivées à un stade si dégradé que les échanges tournent court, très rapidement, le jeune se répondant plus aux interrogations du mentor ou ne respectant pas les engagements pris par lui-même, pour lui-même.

Fort heureusement, de nombreux suivis perdurent et sont couronnés de réussite : (lire le témoignage dans le Bulletin d'Informations # 18 p.3 - Nov. Déc. 2022) Chaque victoire apporte sa pierre à l'édifice.

Nous contacter



AFDET Normandie

Antoine DELIANCOURT
Président Association Française pour le Développement de
l'Enseignement Technique Normandie
7, rue du Maine 76240 Le MESNIL ESNARD
antoine.deliancourt@neuf.fr

AFDET Nationale

178 Rue du Temple
75003 PARIS
01 42 74 00 64
information@afdet.org

Consultez notre site
www.afdetfrance.org
Retrouvez-nous sur
<https://twitter.com/AFDET1>